



MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY - SIÈGE SOCIAL
3110, boulevard Martel
Saint-Honoré (Québec) G0V 1L0
Tél. : 418 673-1705 | Sans frais : 1888 673-1705

MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY - POINT DE SERVICE
449, rue Principale
Saint-Félix-d'Otis (Québec) G0V 1M0
Tél. : 418 544-0113 | Sans frais : 1 888 673-1705

AVIS PUBLIC

(Article 53.11 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme)

Lors d'une séance ordinaire tenue le 22 novembre 2023, le conseil de la MRC du Fjord-du-Saguenay a adopté le Règlement numéro 23-472 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Fjord-du-Saguenay et ayant pour objet d'autoriser l'usage de conservation dans l'affectation agricole.

Le Règlement numéro 23-472 vise à permettre aux municipalités qui le désirent d'autoriser l'usage de conservation dans l'affectation agricole.

Le Règlement numéro 23-472 est entré en vigueur le 26 mars 2024, soit le jour de la signification par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, que le Règlement numéro 23-472 respectait les orientations du gouvernement en matière d'aménagement du territoire.

Le règlement peut être consulté sur le site Internet de la MRC à l'adresse suivante : <https://mrc-fjord.qc.ca/publications/documents/>.

DONNÉ à Saint-Honoré, ce 26^e jour d'avril 2024.

Peggy Lemieux
Directrice générale et greffière-trésorière